

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE

Séance plénière ordinaire du 19 septembre 2019

Le 42^e Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 19 septembre 2019, de 14 heures 15 à 17 heures 10, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC et approbation des minutes du précédent Comité stratégique.
- Actualités de l'Agence et point d'information sur :
 - les travaux en cours sur les critères d'instruction des agréments et d'attribution des postes
 - la rencontre avec la Plateforme inter-associative du SC
 - les candidatures au renouvellement du Comité stratégique
 - le nouveau site internet
 - les 10 ans du SC et de l'Agence

Échanges

- Travaux en sous-groupes :

Atelier 1 : bilan du fonctionnement 2016-2019 du CS et recommandations à transmettre aux membres suivants

Atelier 2 : Plan d'action 2020 – ateliers par axe stratégique des Orientations fixées pour 2018-2019 (prolongées sur 2020, comme annoncé au dernier CS)

Groupe 1 – Faire de la qualité des missions une priorité de la Communauté du Service Civique

Groupe 2 – Faire du Service Civique une institution reconnue par l'ensemble des composantes de la société

Groupe 3 – Promouvoir toutes les démarches d'amélioration de la performance et d'évaluation de l'impact du Service Civique

- Restitution des travaux en ateliers et échanges

Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC et approbation des minutes du précédent Comité stratégique

La Présidente se réjouit d'accueillir les personnes présentes. L'ordre du jour se compose de deux parties. La première partie consiste en une série d'informations de la part de l'Agence. Un second temps plus collaboratif aura lieu sous forme d'ateliers portant sur deux thèmes précis.

La Présidente s'enquière de remarques éventuelles sur les minutes du précédent CS.

Les minutes du précédent Comité stratégique sont approuvées.

Actualités de l'Agence et point d'information

La Présidente informe de l'arrivée du nouveau Directeur général, David KNECHT, et de la nouvelle Secrétaire générale, Élodie MORIVAL, qui arrivera vers la mi-octobre.

Cette rentrée est également caractérisée par la préparation, au niveau de l'Agence en général, du plan de travail annuel. Un certain nombre d'ajustements sont à opérer sur le pilotage du Service Civique. Ces sujets seront abordés plus en détail à la fin du point.

La Présidente évoque également le séminaire interne des encadrants de l'Agence du Service Civique qui s'est tenu début septembre. Ce séminaire a été consacré au mode de fonctionnement, à l'organisation, mais également à la relation avec l'éco-système de l'Agence, à la fois celui du Service Civique et d'Erasmus +Jeunesse et Sports. De façon générale, il est souhaité placer davantage les jeunes au cœur du travail effectué. La Présidente invite également les présents à travailler ensemble dans cette optique, même si des contraintes sont à déplorer (financières, budgétaires...), notamment dans la vie associative. Il est positif de constamment se rappeler le sens premier du travail effectué en commun pour le Service Civique ou pour les programmes européens au service des jeunes.

Les travaux en cours sur les critères d'instruction des agréments et d'attribution des postes

La Présidente évoque six sujets qui seront abordés rapidement. Certains font écho à ce qu'elle avait précédemment annoncé.

Le premier point concerne les travaux en cours au sein de l'Agence sur les critères d'instruction des agréments et d'attribution des postes de Service Civique. Pour rendre plus homogène et transparent le dialogue de gestion avec les structures, et en amont de l'attribution des postes de Service Civique, il apparaît nécessaire de davantage objectiver le travail d'instruction de l'Agence. Une réflexion a commencé autour de l'établissement de critères objectifs, homogènes et partagés par tous. Le Comité stratégique sera évidemment associé à cette réflexion via la tenue d'une réunion spécifique. Ce travail doit être terminé à la fin de l'année 2019 pour une mise en place progressive dès 2020.

Les premières réflexions ont fait émerger un premier critère qui correspond au contenu de la mission. Il est souhaitable de se demander si la mission prend en compte les éléments différenciant le Service Civique, c'est-à-dire la formation civique et citoyenne, la formation des tuteurs, la préparation au projet d'avenir. Un autre critère pourrait concerner la mixité des

publics. Un troisième critère, incontournable, relève de la gestion ou de la qualité du pilotage des postes de Service Civique.

Ces critères devront forcément être pondérés en fonction du nombre de postes en Service Civique qu'accueille la structure, en fonction de sa raison d'être, de son ancienneté dans le dispositif, et il serait aussi envisageable de regarder l'engagement dans les sujets européens. Il s'agit de créer une série de critères, ceux-ci n'étonneront certainement pas le Comité stratégique, qu'ils soient réaffirmés et partagés par tous, évalués de manière objective et qu'ils soient pondérés en fonction des situations de chacun. L'Agence anime un réseau de 11 000 structures, ce qui représente un travail considérable.

Pour faire aboutir cette réflexion, le calendrier souhaité commencerait par une invitation du Comité stratégique à un groupe de travail en novembre. Ce groupe de travail concernera les nouveaux membres. Tout le Comité stratégique ne pourra pas être présent. Il sera nécessaire d'organiser une représentativité parmi ses membres. L'idée consiste à présenter les résultats du travail abouti sur la base des propositions de l'Agence, comme la Présidente a commencé à les esquisser, puis affinées et abouties par le groupe de travail pour les proposer au Comité stratégique de décembre, qui sera immédiatement suivi du Conseil d'administration de l'Agence.

Mme CHAILLET, Directrice régionale adjointe JSCS d'Île-de-France, livre une réaction à chaud sur ce premier sujet. Elle souhaite savoir si l'Agence considère que ces critères s'appliquent aux agréments nationaux ou également aux agréments régionaux et départementaux, avec des points d'attention en termes de faisabilité, de capacité, et également de représentation au niveau local de structures étant peut-être moins organisées qu'au niveau national. Elle a également une question concernant l'application rétroactive ou non de ces critères. Même si aucun critère n'existe à ce jour, dans le cadre du dialogue régulier entre les agents en charge du déploiement du Service Civique au niveau territorial et des structures, concernant les éléments qui permettent d'affiner la répartition, Mme CHAILLET souhaite savoir si les critères visent à réduire drastiquement ou non les enveloppes.

L'écosystème du Service Civique étant absolument perméable, les structures pilotées par des agréments locaux ont des liens permanents avec les agréments au niveau national. Tout le monde se parle, tout le monde se connaît. Les agréments locaux, qui représentent 40 % des postes de Service Civique agréés chaque année, s'adapteront aussi peu à peu à cette dynamique qui sera lancée. Cette démarche ne se réalisera pas du jour au lendemain. Concernant la réduction des agréments, la Présidente se demande pourquoi cette question se pose. Il n'a pas été annoncé de diminution du budget de l'Agence du Service Civique. Ce n'est absolument pas le cas. En revanche, il semble nécessaire de progresser sur la manière dont sont distribués ces agréments, sur le respect de la qualité des missions de Service Civique. À ce jour, il est certain que tous ceux qui ont des agréments sont assumés par l'Agence et également par les services déconcentrés. Ils ont un agrément, cela témoigne d'une confiance sur le fait qu'ils effectuent un travail de qualité. Néanmoins, il est possible que çà et là des risques de substitution à l'emploi par ex. existent. En début d'année, ou au début des trois ans pour les agréments, il est plus facile d'indiquer à une structure sur quels aspects portent les attentes, notamment sur la mixité des publics. Il est alors plus évident, deux ans après, avec ces structures, d'établir un constat sur ces sujets lors d'un dialogue de gestion. Si la demande n'a pas été faite au préalable, au bout de deux ou trois ans, il est plus difficile de revenir avec des propositions d'amélioration ou des « critiques ». L'objectif se situe vraiment sur ce point.

Concernant la question, la déclinaison au plan local est effectivement prévue, en toute connaissance de cause, car les contraintes, notamment de personnel, sont connues par l'ASC. Il est prévu que des référents Service Civique soient invités pour rejoindre le groupe de travail. Le réseau sera donc représenté.

La rencontre avec la Plateforme inter-associative du SC

La Présidente indique avoir rencontré la Plateforme avec David KNECHT. Ses membres ont évoqué leur avis sur le fonctionnement du Comité stratégique. Ils ont également formulé des recommandations. La Présidente et David KNECHT leur ont proposé de partager ces constats et recommandations dans ce cadre.

Mme GATIGNON (Unis-Cité) indique s'en charger. Elle remercie avec ses pairs l'Agence pour ce temps d'échanges pour pouvoir poser certains constats et essentiellement émettre des propositions en vue du renouvellement de la composition du Comité. Dans les propositions qui ont été faites, trois enjeux émergeaient. Trois objectifs étaient présents dans les recommandations. Le premier objectif était de créer les conditions pour renforcer la dimension stratégique du Comité et se recentrer sur ce volet. Le deuxième consiste à pouvoir favoriser une meilleure inter-connaissance entre les membres du Comité stratégique et favoriser la richesse de la pluralité des organisations présentes autour de la table. Le troisième était de permettre que le Comité stratégique fasse davantage rayonner le dispositif Service Civique et construise une culture commune autour de celui-ci avec ses membres et avec l'ensemble des parties prenantes de la société que représentent ses membres.

Mme GATIGNON ne rentrera pas dans l'intégralité des détails des propositions, sauf si cela est souhaité. En effet, l'atelier 1 réfléchira certainement à ces aspects. Ces éléments ont préalablement été discutés en Plateforme où il apparaissait nécessaire de ne pas influencer la suite des échanges et laisser la possibilité de faire des propositions. Il sera possible de communiquer la note envoyée et de la joindre au compte rendu si cela est souhaité. En fin de rencontre, il a également été possible d'aborder l'interrogation sur le développement du Service Civique et sur le projet de loi de finances (PLF) de l'année à venir. À la suite de ces échanges, la Plateforme rédige une tribune pour essayer de mobiliser notamment les députés et les ministres sur les votes qui arriveront prochainement et les arbitrages qui seront faits sur la loi de finances. Il sera proposé de faire signer cette tribune et de la faire rayonner dans les entourages des membres présents ce jour, s'ils y adhèrent. S'ils sont présents ce jour, cela signifie qu'ils ont intérêt à ce que le Service Civique continue et rayonne dans le pays. Cette tribune devrait être transmise dans peu de temps. Il sera souhaitable pour ceux qui y adhèrent de la faire circuler.

La Présidente propose de donner la parole à Fanny ANOR, Directrice du cabinet de Gabriel ATTAL.

Mme ANOR salue les présents. Elle ne s'exprimera pas uniquement sur les questions budgétaires, mais comme cette question constituait la fin des propos elle se permet de rebondir dessus. Elle a déjà eu l'occasion de le faire dans ce lieu et dans ce format : elle assure qu'il n'existe pas de menace pesant sur le Service Civique. Depuis la création du Service Civique en 2010, le budget a augmenté à chaque exercice budgétaire et ce sera encore le cas en 2020. Les moyens ne seront pas retirés à l'Agence. À l'inverse, il existe toujours une ambition très forte qui est portée par Gabriel ATTAL et Jean-Michel BLANQUER qu'elle représente ce jour, et également par le gouvernement. Le gouvernement est vraiment conscient de ce qu'apporte le Service Civique, notamment parce que ses membres le voient dans le service public. Le Ministre est réellement convaincu de l'intérêt du Service Civique pour ce que cela apporte aux jeunes, pour les services qu'il rend avec les citoyens, pour ce que cela va permettre de construire dans leur parcours professionnel. En effet, les arbitrages du PLF seront dévoilés à la fin du mois de septembre par le Ministre de l'Action et des Comptes publics. Mme ANOR assure qu'une hausse des crédits sera consacrée au Service Civique.

Par ailleurs, il a été indiqué précédemment l'attachement au fait que les Services Civiques continuent et rayonnent. Mme ANOR affirme que c'est le cas également pour ceux qu'elle représente. Gabriel ATTAL avait eu l'occasion d'exprimer dans ce format au mois de juin que le Service National Universel avait été beaucoup porté durant ces derniers mois. Il est également important de le faire en rappelant qu'il s'inscrit vraiment dans une complémentarité avec le Service Civique. Mme ANOR espère que, parmi les membres présents, certains ont pu voir les images du 14 juillet. En effet, les Services Civiques et les premiers jeunes du Service National Universel étaient réunis dans le tableau final du défilé. Ils ont été salués ensemble par le

Président de la République. Il s'agissait vraiment d'un message envoyé et s'inscrivant dans la continuité d'une politique pour les jeunes et pour l'engagement. Le Ministre a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises : l'un des indicateurs de réussite du Service National Universel sera le fait qu'il suscite des volontés d'engagement volontaires et que cela amène plus d'entrées et de demandes d'entrées en Service Civique.

La Présidente remercie la Plateforme pour ses propositions. Elle a immédiatement mis en œuvre deux d'entre elles, auxquelles elle avait pensé au préalable. Elles concernaient le fait d'augmenter l'interactivité, d'où l'idée d'organiser des ateliers ce jour, et également le fait d'adresser des ordres du jour commentés pour permettre une meilleure appréhension des sujets devant être traités.

Les candidatures au renouvellement du Comité stratégique

La Présidente souhaitait évoquer le renouvellement des membres du Comité stratégique pour lequel plus d'une centaine de candidatures d'organismes ont été reçues.

À ce jour, le CS est composé de 29 organismes, concernés par le renouvellement, car le CS compte des membres de droit. Sur les 29, 20 ont transmis leur candidature. Ces 20 souhaitent rester dans le Comité stratégique. Les candidatures en général proviennent majoritairement d'associations (34), d'organismes publics (9), d'une fondation reconnue d'utilité publique et de collectivités territoriales. Plusieurs organismes engagés dans les programmes européens sont candidats, ce qui est assez nouveau. Cela permettra une ouverture. La Présidente recense également plus de structures qui sont engagées dans l'international et qui sont candidates. Il s'agit visiblement d'une bonne dynamique. Ces candidatures ont été étudiées, en portant une attention particulière aux critères préalablement indiqués à ceux qui sont déjà membres : l'assiduité, le niveau de présence et le niveau de représentation par le passé, la participation à des groupes de travail, le nombre de mandats déjà effectués, l'expérience du Service Civique, notamment sur les questions de qualité des missions et le respect des principes fondamentaux. À partir de cette base seront étudiées les candidatures pour ceux qui sont déjà au Comité et qui souhaitent y rester, ainsi que pour les nouveaux. La Présidente fera ensuite une proposition au Conseil d'administration qui décidera de la composition du Comité.

Mme de MAZANCOURT (Institut de l'Engagement) souhaite savoir quel était le nombre prévu.

La Présidente fait savoir que la cible consiste à réunir environ 40 membres.

Le nouveau site internet

La Présidente explique que deux motifs extrêmement sérieux ont incité à repousser la date de sortie du nouveau site. Le premier résidait dans une performance technique insuffisante, une portabilité insuffisante. Puis, parmi les fonctions qui intéressent particulièrement les membres du CS, la fonction recrutement restait encore insatisfaisante. Actuellement, un audit est en cours, les résultats sont attendus pour le 20 septembre. L'objectif consiste à sortir le nouveau site en fin d'année, ou au plus tard en janvier 2020, mais la fin d'année est espérée.

Le changement de site est justifié par l'obsolescence du site actuel. Avec un nouveau site, l'ASC veut développer la notoriété du Service Civique, mais aussi de l'Agence. Ce site sera un peu plus institutionnel que celui existant à ce jour. Un développement de la notoriété auprès du grand public est recherché. Ce nouveau site vise aussi à personnaliser le parcours des jeunes et des organismes à chaque étape du questionnement du Service Civique et permettre un engagement effectif. Une perte est constatée au fur et à mesure des différentes étapes, il s'agit donc d'arriver jusqu'au bout de l'engagement effectif du jeune.

Concrètement, ces spécificités correspondent à un parcours de création de compte qui facilite la connexion des structures au sein d'un réseau agréé. Cette démarche inclut les structures en intermédiation. Des fiches d'organismes présentent toutes les annonces disponibles au sein

d'un réseau agréé. Les fiches sont personnalisables avec un mot sur l'engagement, le logo, le site internet, etc. Les fiches d'organismes permettront également la visualisation des annonces sur une carte. Un nouveau format d'annonces valorisera les principes du Service Civique. Cet aspect est absolument essentiel.

Le site actuel fait apparaître 80 000 annonces. Il est inutile d'indiquer que l'Agence ne parvient pas à contrôler tout ce qui est publié sur le site. Évidemment, beaucoup d'aspects remontent et il faut parfois faire le tri. Cependant, sur 80 000 annonces, il est impossible d'y arriver. Normalement, cette nouvelle fonctionnalité avec ce nouveau format d'annonce permettra de progresser. Dire que cela sera idéal serait mentir, mais cette nouveauté devrait permettre de faire un pas en avant. Cette question de la qualité du Service Civique est importante, qu'il s'agisse des agréments nationaux ou locaux. Lorsque la Présidente parle du Service Civique, elle évoque tout le Service Civique, même si le pilotage est différent au plan national et au plan local. Elle considère que ce dispositif est vraiment complet et qu'il porte des valeurs largement partagées, qu'il soit piloté au plan national ou au plan local.

Le parcours de création de comptes, les fiches d'organismes, le nouveau format d'annonces constituent ces nouveautés avec la possibilité de proposer des sessions d'information dans les annonces pour communiquer, par exemple, sur des réunions de recrutement collectif. Une messagerie permettra également de répondre facilement à un ou plusieurs candidats avec des réponses types personnalisables. Il semble ainsi qu'il s'agit d'un service renforcé aux organismes, un peu plus institutionnel, avec des efforts conséquents réalisés sur le dialogue avec les jeunes. En effet, l'Agence veut placer les jeunes au centre.

Au lancement du site, l'espace personnel avec l'historique restera accessible avec les mêmes identifiants. Il ne sera pas nécessaire de se ré-identifier, ce qui est important. Les annonces qui sont déjà en ligne changeront de format mais seront toujours accessibles. Il sera possible de les enrichir. Des accès à de la documentation, avec un manuel d'utilisation et des tutoriels, sont attendus, au même titre que des sessions d'information, soit en présentiel, soit en visioconférence.

Ces aspects étaient assez techniques, mais ce cercle est vraiment important pour dispatcher l'information dans les réseaux. La Présidente remercie toutes les structures, les organismes, les jeunes et les référents territoriaux qui ont participé à chacune des réunions et qui ont effectué des tests. Il était fondamental de bénéficier de la présence de tous les acteurs pour ces phases. Prochainement, quelques phases de tests se dérouleront et ces acteurs pourront être de nouveau sollicités.

M. KNECHT salue les présents. Il indique qu'il a été décidé de privilégier la sécurité et que tous disposent d'un site totalement sûr et consolidé. Même si le site actuel est ancien et pas complètement satisfaisant, il a été décidé de privilégier cette sécurité. L'objectif est une ouverture définitive, même si le site pourra continuer de s'enrichir, parce qu'il s'agit d'une démarche agile qui permettra par la suite d'être enrichi progressivement de manière modulaire. L'ouverture est attendue d'ici la fin d'année avec un audit qui vise à établir un point très complet sur ce qui est nécessaire. Ensuite, une phase de *reset* sera encore nécessaire pour réaliser de nouveaux tests avec un horizon à décembre 2019 pour une mise à disposition et le transfert de toutes les données actuelles qu'évoquait la Présidente, sans perte d'un site à l'autre.

Mme de MAZANCOURT souligne l'importance de bénéficier d'informations sur l'après-Service Civique, la manière de préparer la sortie du service d'État. Elle l'avait déjà évoqué et il lui avait été expliqué que cela aurait lieu dans une deuxième phase. Elle sera à la disposition de l'Agence pour fournir son aide.

Les 10 ans du SC et de l'Agence

La Présidente aborde ce dernier point sur les 10 ans du Service Civique, qui seront aussi ceux de l'Agence. Un peu de retard a été pris dans ce cadre. Cela relève de l'organisation interne, mais des progrès ont aussi été enregistrés sur certains sujets.

La Présidente voulait rappeler trois axes pour ces 10 ans : un label, un livre et un événement avec trois points forts. Cela correspond à ce qui existe à ce jour et doit encore régulièrement être étoffé et progresser. Il s'agit du label « Au service de tous » auquel la Présidente invite à recourir. Il est utilisé sous forme de logo (*montré en séance*) sur toutes les actions, les événements et les rassemblements de volontaires. L'idée est de labelliser des événements tous les 10 du mois avec ce logo « Au service de tous ». Lorsque des événements ont lieu, même s'il n'est pas nécessairement souhaité qu'ils soient labellisés « 10 ans », il ne faut pas hésiter à l'utiliser. Ce n'est pas toujours le cas depuis qu'il a été lancé. L'ASC essaie de créer une grande adhésion autour de ce logo qui a été conçu au sein du groupe de travail des 10 ans. Il est assez représentatif avec un tiers de jeunes composant ce groupe. Il est également possible de relayer les événements. Avant l'été, beaucoup d'informations ont été communiquées, mais depuis celles-ci se sont un peu taries. Il ne faut pas hésiter à envoyer à l'ASC les informations qu'il est souhaitable de relayer. (*L'adresse est affichée en séance*) L'adresse est : ausedetousservicecivique.fr. Le Directeur général et la Présidente sont disponibles pour se déplacer à tous les événements. Le label est le premier point pour les 10 ans.

Le deuxième sujet qui est en cours est le lancement d'un livre qui sera publié le 10 mars, l'anniversaire même de la loi, et qui sera en librairie le 1^{er} avril. Ce livre constituera un mélange de rétrospective, d'histoire, de perspectives et de témoignages. Cette belle publication a été confiée à Flammarion après un appel d'offres.

Le troisième point sur les 10 ans est l'événement qui aura a priori lieu le 10 juin à Amiens. Cette date du 10 est un peu recherchée. Ce ne sera pas le 10 mars, car les élections municipales se dérouleront à ce moment. Ce sera toujours le cas le 10 avril. Le 10 mai sera durant un pont et il s'agit d'un autre anniversaire. Le 10 juin est favorable pour la mairie d'Amiens, car cet événement aura lieu dans le cadre d'*Amiens For Youth*, Amiens ville européenne de la jeunesse. Beaucoup de structures dans le cadre du groupe de travail ont en outre indiqué que la fin d'année scolaire était idéale. Elle correspond à la période de remise d'attestation, avec de nombreux rassemblements volontaires. Il sera ainsi possible de labelliser tous ces événements qui auront lieu en juin, et même le 10 juin, partout en France, en métropole, dans les Outre-mer, et à l'international. À ce jour, pour cet événement, trois points forts ont été identifiés :

- une séquence institutionnelle durant laquelle est espérée la présence du Président de la République, des discussions sont en cours ;
- la consolidation d'une fresque dont les multiples segments ont été fabriqués en France, en Outre-mer, à l'international et qui seront rassemblés le jour J ;
- un défi citoyen qui aura lieu idéalement à 10 heures, concomitamment dans une géographie extrêmement large.

Sont ainsi recensés trois axes, dont le dernier est un événement qui compte trois points forts : la séquence institutionnelle, la fresque et le défi citoyen, et l'intérêt d'emporter tout l'écosystème du Service Civique dans une géographie la plus large possible sur tous les territoires.

Mme TRELLE KANE (Unis Cité) remercie la nouvelle Présidente de déjà mettre en œuvre certaines des recommandations de la Plateforme interassociative, alors même qu'elles n'ont pas encore été présentées au nouveau binôme de Direction. Mme GATIGNON souhaite savoir si pour les 10 ans il est nécessaire d'anticiper le 10 juin à 10 heures pour le défi solidaire.

La Présidente le confirme.

Mme TRELLE KANE espère une présence du Président de la République, accompagné de ses ministres, face à des milliers de jeunes. Leur nombre n'est pas encore connu et il sera

nécessaire de l'anticiper pour l'organisation. Il sera ainsi possible d'en profiter pour donner sa vision du Service Civique.

La Présidente indique qu'elle ne s'engage pas sur un nombre, parce qu'il dépend de la capacité de la salle et des moyens financiers. Idéalement, plusieurs centaines de présents seraient souhaitables. La Présidente tiendra les membres du Comité stratégique informés régulièrement. Le projet de loi de finances 2020 n'est pas encore voté. Il existe donc encore des questions sur le budget 2020, et au sein de ce budget sur la répartition notamment entre le Service Civique et Erasmus, ainsi que les frais de fonctionnement. L'ASC a reçu la consigne de consacrer le maximum de moyens de cette subvention publique aux postes de Service Civique. Mais chacun est conscient que les 10 ans représentent un événement important et qu'il sera nécessaire de faire un effort.

Mme QUETRON (Animafac) souhaite savoir si le collège des volontaires sera renouvelé.

La Présidente le confirme et précise que cela concernera une dizaine de jeunes.

Mme TRELLU KANE signale la présence de deux nouveaux jeunes ambassadeurs d'Unis Cité qui ont rejoint l'équipe.

La Présidente propose qu'ils se présentent avant la fin de ce point.

Mme SINDONINO se présente. Elle est ambassadrice chez Unis-Cité et est une ancienne volontaire en Service Civique en cinéma et citoyenneté. Pour ceux qui ne connaissent pas le programme, il s'agit de faire des cinés débats sur les thèmes citoyens avec des jeunes. Elle a 18 ans.

M. SOULAIMANA se présente. Il a 22 ans et est l'ambassadeur d'Unis-Cité, sur le même programme que Mme SINDONINO.

La Présidente se réjouit de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Il est formidable que Mme SINDONINO et M. SOULAIMANA se soient engagés dans un Service Civique.

Échanges – Travaux en sous-groupes

La Présidente fait savoir que pour les ateliers en sous-groupes, deux thèmes sont exposés. Les ateliers seront animés par des représentants de l'Agence, des équipes de l'Agence, des chefs de pôle ou le Directeur général. La Présidente remercie ses collègues et toutes les équipes de l'Agence pour le magnifique travail qu'ils réalisent, que ce soit pour le Service Civique, pour le Corps européen de solidarité et Erasmus. Le travail s'effectue dans une excellente atmosphère et tous les acteurs sont concentrés vers l'essentiel, afin de permettre aux jeunes de trouver les meilleurs dispositifs pour leur épanouissement personnel et professionnel. Il est précieux de bénéficier d'une belle équipe telle que celle-ci.

Deux thèmes seront abordés dans les ateliers. Le premier thème concerne l'établissement d'un bilan sur le fonctionnement du Comité stratégique sur les années précédentes. La Présidente s'étonne du nombre de personnes dans le premier groupe, car nombreuses sont celles et ceux qui proposent beaucoup d'idées sur le fonctionnement du CS lorsqu'elle leur parle individuellement.

L'idée consiste à réaliser un exercice proche de celui qui est effectué par la Plateforme interassociative, celui que le collège des volontaires a effectué avec brio lors du dernier Comité stratégique, devant le ministre. L'atelier sera animé par Lionelle DRILLIEN.

Le deuxième thème est un travail sur la construction du plan d'action 2020. L'année 2020 est la dernière année d'orientation qui était initialement en deux ans et qui a été transformée en

triennale. Il s'agit de la dernière année des orientations stratégiques. Une redistribution aura lieu dans les groupes. Les orientations initialement prévues sur deux ans ont été prolongées d'un an, afin de les aligner sur le contrat d'objectifs et de performance qui lie l'Agence, notamment au ministère des Finances et des Comptes publics.

Comme il était évident que beaucoup de candidats se positionneraient sur ce thème, il a été proposé de le séparer en trois groupes organisés en fonction des trois axes de ces orientations. L'axe 1 portera sur le thème suivant : faire de la qualité des missions une priorité de la communauté du Service Civique. Emmanuelle ANTONIOLLI et Annick KYROGLOU animeront ce groupe dans la salle Terrasses de Bel Air. Le groupe 2 (faire du Service Civique une institution reconnue par l'ensemble des composantes de la société) sera animé par Aurélie GOUGEON du pôle communication, en présence de David KNECHT. Le groupe 3 (promouvoir toutes les démarches d'amélioration de la performance et d'évaluation de l'impact du Service Civique) sera piloté par Sophie MAUPILIER avec le soutien de David MONGY.

La Présidente propose une méthode que les animateurs et animatrices présenteront de nouveau dans les groupes. Cette méthode implique d'avoir un gardien du temps, une prise de décision et de désigner un rapporteur, car l'animateur ou l'animatrice sont déjà présents. La Présidente invite les membres présents à la discussion lors de ces groupes.

Atelier 1 : bilan du fonctionnement 2016-2019 du CS et recommandations à transmettre aux membres suivants

Atelier 2 : plan d'action 2020 – ateliers par axe stratégique des Orientations fixées pour 2018-2019 (prolongées sur 2020, comme annoncé au dernier CS)

Groupe 1 – Faire de la qualité des missions une priorité de la communauté du Service Civique

Groupe 2 – Faire du Service Civique une institution reconnue par l'ensemble des composantes de la société

Groupe 3 – Promouvoir toutes les démarches d'amélioration de la performance et d'évaluation de l'impact du Service Civique

Restitution des travaux en ateliers et échanges
--

La Présidente suggère de prendre connaissance des travaux des groupes et d'échanger sur ces sujets. Elle propose de commencer par la restitution du groupe 1 qui était consacré au bilan du Comité stratégique, aux points forts, aux points d'amélioration et aux recommandations. Ahmed EI KHADIRI va rapporter les éléments pour ce groupe auquel la Présidente a participé.

M. EI KHADIRI salue les présents. Dans ce groupe sur le bilan de la mandature 2016-2019 du Comité stratégique, une réflexion a été menée sur des recommandations pour la prochaine mandature. Ce groupe a été animé notamment par Lionelle DRILLIEN avec la Présidente, M. THOMAS, de la Direction du Budget, Claire THOURY d'Animafac, Christophe PARIS de l'AFEV et M. EI KHADIRI.

M. EI KHADIRI indique qu'un premier exercice a été réalisé. Son but consistait à identifier dans la phase du bilan du Comité stratégique trois points forts et trois points d'amélioration. Le groupe s'est montré très synthétique, car deux points forts et deux points d'amélioration ont été trouvés.

Concernant les points forts, une personne avait écrit : « son existence ». Les acteurs présents sont les uns et les autres impliqués, ils participent à beaucoup de politiques publiques ou à des dispositifs sans forcément bénéficier d'espaces partagés. Il était positif de se le rappeler collectivement. Dans le même cadre, tous les membres du groupe trouvaient très intéressante la diversité des parties prenantes au sein du Comité stratégique. La plus grande présence et

participation des organismes publics a été notée, en termes de contribution aux échanges et dans le débat. Dans ces éléments concernant les points forts de cette dernière mandature figure la mise en place du nouveau système de représentation via le collège des volontaires. En effet, des discussions ont lieu sur ce sujet depuis le début du Comité stratégique. Les apports de ce collège ont été visibles, ainsi que sa capacité à nourrir les discussions et les réflexions.

Les points d'amélioration sont issus de deux domaines. Les membres du groupe les ont regroupés, ils ne sont pas réellement deux. Une réflexion a été menée sur les méthodes de travail du Comité stratégique en vue d'une amélioration. Une question portait sur le fait d'avoir un calendrier et de bien accueillir les nouveaux membres du Comité stratégique et que les organismes membres du CS assurent effectivement un travail de passation. L'idée d'engagement réciproque a été abordée. Il est souhaitable de mettre en place un kit d'accueil ou des éléments destinés aux personnes commençant un nouveau mandat, mais également que les organisations s'engagent à réaliser cette passation. En effet, il a été constaté que le CS avait besoin, au vu du nombre de réunions, de pouvoir s'inscrire dans des discussions collectives et d'éviter de reprendre des discussions qui ont déjà eu lieu, afin de progresser et de faire avancer le Service Civique. Puis les questions de calendrier ont été évoquées afin de pouvoir mieux anticiper les situations, notamment du point de vue des ordres du jour.

Par la suite, une réflexion a eu lieu sur les questions de gouvernance et de prise de décision. Il a été proposé de rendre le Comité stratégique plus stratégique. Il a été constaté collectivement deux aspects. Souvent, sont mêlés au sein du Comité stratégique des éléments stratégiques et des éléments plus techniques. Dans le groupe de travail, tous les membres étaient d'accord pour éviter de hiérarchiser ces aspects, le CS a besoin des deux avec la même intensité. Cependant, ce constat a posé une question, notamment dans la perspective de la prochaine mandature où chaque organisation n'aura plus qu'un seul représentant. Le CS s'est donné cette souplesse sur la mandature présente, mais l'idée est que chaque organisation ne dispose plus que d'un seul représentant dans la nouvelle mandature. M. El KHADIRI admet l'avoir fait plusieurs fois. En effet, dès qu'une organisation le fait, la sienne s'y autorise. Dans ce cadre, il apparaissait quelquefois des difficultés en interne dans son organisation pour choisir le bon niveau de représentation entre ceux qui sont capables de contribuer à ces discussions stratégiques et ceux qui animent et qui font vivre quotidiennement le Service Civique dans les structures. Ils ont d'autres sujets techniques qui sont très importants. L'idée de départ était que moins les personnes consacraient de temps à cette dimension administrative, plus il était possible de réaliser de la qualité et du développement. C'était cet aspect qui concernait la dimension plus stratégique. Par la suite, M. El KHADIRI reviendra dans les recommandations sur la manière de mettre en œuvre cette proposition.

M. El KHADIRI évoque un lien plus important avec le CA. Concernant les recommandations, sur la question de la gouvernance, les membres du groupe ont suggéré de faire évoluer les modalités de travail et d'envisager une réunion thématique du Comité stratégique par an sur un thème choisi collectivement. Il serait nécessaire d'auditionner ou d'inviter des personnalités extérieures, comme cela a pu être le cas au moment de la mandature. Pour répondre aux besoins d'échanges sur les questions techniques, il a été proposé la mise en place d'un Comité technique opérationnel avec une réunion annuelle pour pouvoir échanger et avoir un agenda partagé. Toujours au sujet de la gouvernance, afin de pouvoir continuer à avoir des échanges et être informés en dehors des réunions physiques du Comité stratégique, il serait nécessaire de réfléchir à la mise en place d'un espace numérique de travail entre les membres du CS, avec les documents ressources, les éléments de calendrier et éventuellement des informations qui pourraient circuler. Sur les questions de méthode, les membres du groupe ont indiqué la nécessité de trouver un moyen de renforcer le lien entre le Conseil d'administration et le Comité stratégique en donnant plus de traçabilité et de visibilité aux travaux de chacun. Il faut en outre porter attention à varier et à mobiliser des formats d'échange aux plus participatifs et contributifs.

La Présidente remercie M. El KHADIRI pour son intervention et propose d'écouter les comptes rendus, puis d'ouvrir par la suite une discussion générale. Le deuxième thème du groupe 1 sur

la qualité des missions va être présenté. La Présidente remercie les membres de ce groupe pour toutes leurs recommandations. Elle a participé à ce groupe qui était très stimulant.

Mme AMAR présente le groupe ayant travaillé sur l'amélioration de la qualité du Service Civique au sein de la communauté.

La Présidente précise que cette amélioration se destine à contribuer au plan d'action 2020.

Mme AMAR constate que de nombreuses propositions très concrètes sont apparues, mais les synthétiser est compliqué, car elles sont très diverses. (*Un document est montré aux participants*) Le bleu s'applique pour ce qui est très simple à mettre en œuvre et en jaune apparaît ce qui nécessiterait une mise en application en 2021. Trois axes sont recensés. Plutôt que de parler d'offre de mission, un vocable plutôt propre au milieu professionnel, il a été proposé de parler de projet d'accueil. Dans cette logique, les aspects qui vont suivre ont été déclinés. Il s'agit d'impliquer les volontaires dans la définition de la mission idéale. Des discussions ont eu lieu sur la manière de faire participer le volontaire à hauteur, par exemple, de 20 % de la mission, sachant qu'il n'est pas encore recruté et que cela est lié au dossier d'agrément. Il s'agit par ailleurs de davantage formaliser et afficher la dimension d'initiative. Mme AMAR suppose que cela concerne la participation du volontaire. Cet aspect a déjà été mentionné, mais dans les faits il n'est pas vraiment appliqué. Davantage formaliser nécessiterait plus de travail, mais c'est l'idée qui a été indiquée. Il a été évoqué le fait d'adopter un référentiel de qualité commun et largement diffusé. Les membres du groupe ont constaté que ce référentiel existait déjà et qu'un travail avait déjà été mené à ce sujet. Il semble que Marie ait invité l'Agence à voir ce qui avait déjà été fourni comme travail par des collectifs concernant le référentiel qualité. Ces éléments concernaient le premier axe.

Pour le deuxième axe, une réflexion a été menée sur qui composait la communauté. Les institutions ont été évoquées, ainsi que les organismes d'accueil publics et associatifs, et les volontaires. Concernant l'animation de la communauté, il s'agissait de permettre aux volontaires d'être présents à tous les niveaux de réflexion. Si, par exemple, des comités de pilotage existent, il est nécessaire que les volontaires puissent y participer. Marie a précisé que cette nécessité était déjà précisée dans la loi égalité citoyenneté 2016. Les membres du groupe ont constaté que cela n'était pas suffisant. Pour ces raisons, ils ont évoqué l'animation. Les membres du groupe se sont demandé comment agir, et ils ont constaté qu'il était nécessaire d'appliquer la loi. Néanmoins, cette démarche n'est peut-être pas suffisante. C'est pourquoi ils ont constaté le besoin d'animer davantage, mais il est possible que cela nécessite un peu plus de réflexion.

Pour les FCC collectives, le groupe a constaté qu'il était souhaitable de rendre obligatoires les temps de Formations Civiques et Citoyennes où des volontaires rencontrent d'autres volontaires issus d'autres structures. Il faudrait limiter autant que possible les structures qui indiquent y procéder en interne, notamment lorsqu'elles n'ont qu'un seul ou deux candidats.

Le fait d'intégrer le projet d'avenir dans la FCC a également été évoqué. Mme AMAR demande s'il s'agit seulement d'en parler.

Une intervenante précise que ce point consistait à rajouter du temps dans les FCC pour travailler le projet d'avenir. Il est compliqué parfois d'y procéder et il faudrait que cela soit effectué tout au long de mission. Il est nécessaire d'insister sur cet aspect.

Mme AMAR aborde le troisième axe qui concerne l'accessibilité. Il était question de l'accessibilité par la mobilité. En Île-de-France, ce combat est mené depuis 10 ans avec le STIF.

La Présidente précise que la situation évolue un peu ce niveau.

Mme AMAR s'en réjouit.

La Présidente rappelle que depuis 2017 les volontaires ont les mêmes droits que les étudiants depuis 2007.

Mme AMAR se rappelle qu'à l'époque du Service Civique volontaire, en 2009, une tentative de négociation avait eu lieu.

La Présidente souligne qu'à ce jour cet aspect est inclus dans la loi. Ce point positif offre un argument. Cependant, la situation n'est pas si évidente, et pas seulement en Île-de-France, mais partout en France. En effet se pose la question de qui prend en charge la différence.

Mme AMAR le confirme. En général, le STIF répond négativement. Jean-Paul HUCHON avait une fois répondu par l'affirmative, mais son CA s'y était opposé.

Mme CHAILLET n'est pas persuadée que le Conseil régional Île-de-France a fondamentalement changé de posture. Le Conseil régional Île-de-France semble ne pas soutenir le Service Civique. Il s'agit d'une posture politique. Il soutient les actions faveur des jeunes, mais pas le Service Civique. Cette posture n'empêche pas certaines collectivités locales d'Île-de-France de s'engager, mais il n'existe pas pour ce Conseil de démarche favorable, contrairement à d'autres Conseils régionaux.

La Présidente souligne que la question de l'engagement des collectivités territoriales est aussi un enjeu pour les Services Civiques.

Mme AMAR expose que des séances d'information sur le Service Civique ont été évoquées de façon nationale dans les lycées. Elle précise parler sous le contrôle de Marie et de la responsable de la DGESCO. Il semblerait que la scolarité soit obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, peut-être même jusqu'à 18 ans en pratiquant d'autres activités que l'école.

La Présidente se réfère à la loi prévoyant que les jeunes ont une obligation de formation jusqu'à 18 ans désormais. Cette loi précise que cette formation peut avoir lieu dans le cadre d'un établissement professionnel de l'Éducation nationale ou régionale, soit à l'école, soit dans un centre de formation professionnelle, soit dans le Service Civique.

Mme AMAR remarque que la proposition consistait à insister sur ce point.

La Présidente est d'avis que cette possibilité est une chance pour le Service Civique, à condition de la saisir et de bénéficier des moyens d'y répondre. Dans le cas de cette loi, il est prévu que les jeunes soient dirigés vers les offres de formation, dont le Service Civique, qui n'est pas exactement une offre de formation, mais qui va le devenir dans ce cadre. Il est aussi prévu que cela soit dirigé par l'Union nationale des missions locales, que la Présidente salue. Il s'agit d'une belle opportunité.

Mme AMAR indique que le groupe avait émis l'idée de former les encadrants du SNU à ce qu'est le Service Civique, parce qu'il semblerait qu'il existe quelques lacunes de connaissances sur le dispositif auprès des jeunes.

Mme AMAR fait connaître les deux dernières propositions. Il s'agissait de reprendre le dispositif « Le Kiosque » qui a été conçu par Unis-Cité. Il consiste à aller chercher des jeunes éloignés du Service Civique et qui n'en ont pas forcément envie. La première démarche est de les convaincre. Ces jeunes multiplient les facteurs d'éloignement territorial, et d'autres aspects déjà connus. Par la suite, il est nécessaire d'aider ces jeunes à trouver la mission qui leur convient.

Mme AMAR revient sur les messages « mixité, mobilité des chantiers autour du logement pour favoriser la mobilité » qui se réfère à la nécessité de transports pour les jeunes mais aussi le logement, notamment pour les mobilités dans les territoires ruraux, et sans doute également à l'international.

Mme AMAR explique enfin la proposition de à créer du lien au niveau des missions locales pour parler et rendre visible le dispositif du Service Civique.

La Présidente remercie Mme AMAR pour cette présentation.

Une intervenante fait mention d'un point sur la fixation de cibles pour les publics éloignés.

La Présidente observe que ce sujet est également abordé à l'Agence dans le cadre du travail sur les critères. Il est positif que ce sujet ait été abordé dans ce groupe.

Mme de MAZANCOURT précise que ce point a été évoqué dans son groupe, mais qu'il était à la limite du sujet de celui-ci. La qualité du Service Civique repose énormément sur le rôle du tuteur. Il est possible que cet aspect ait également été évoqué dans l'autre groupe. Il concerne la formation du tuteur et sa valorisation. En effet, cela comprenait une idée amusante. L'aspect de la formalisation est évoqué concernant les compétences acquises dans le Service Civique par le volontaire, mais il existe également des compétences acquises par le tuteur dans ce cadre. La question se pose pour savoir comment progresser sur ce point, notamment sur la préparation du projet d'avenir. Cela amène une réelle différence sur la suite.

La Présidente ajoute que ce constat est corroboré par tous les travaux de recherche. Faire animer cette communauté des tuteurs et mieux les former est un enjeu essentiel. Cette démarche commence d'ailleurs par le fait de rassembler leurs adresses e-mail. Des informations leur seront adressées, mais ils doivent donner une autorisation en raison du RGPD. La Présidente introduit la présentation du groupe 3, axe 2.

Mme JEANNIN précise que ce groupe travaillait sur le rayonnement du Service Civique sur la société. Le groupe a également réalisé des paquets d'idées en regroupant d'autres pour essayer de conserver uniquement quelques idées. La notion de pouvoir mettre en place des actions de manière très rapide était présente, de même que celle d'agir à plus long terme. Dans les idées d'une mise en place assez rapide figurait un thème sur le développement de la promotion du Service Civique dans l'orientation du jeune, à plusieurs niveaux. Dans l'orientation du jeune dans Parcoursup, le groupe était en consensus sur la nécessité de travailler immédiatement sur ce sujet, afin de structurer et systématiser la valorisation du Service Civique dans le Parcoursup à deux niveaux. D'abord, une communication sur le Service Civique doit être impulsée et systématisée très rapidement, puis un peu plus tard afin de participer au changement de regard sur l'année de césure qui reste encore mal considérée dans la société française. Une réflexion a été menée sur l'orientation et le développement de la promotion du Service Civique dans l'orientation des jeunes et également dans les collèges et lycées. Cette démarche s'effectue avec la mise en place de temps d'informations à destination des jeunes, des ateliers qui se mettent déjà en place, mais qui seraient systématisés dans tous les collèges et dans tous les lycées. Il serait également souhaitable de mettre en œuvre des formations à destination des personnels de l'Éducation nationale pour qu'ils puissent bien connaître le dispositif Service Civique. Il serait également possible de leur mettre à disposition des kits Service Civique, incluant ce qu'est le Service Civique et une mission de Service Civique dans les CDI et CIO. Durant cette partie sur le développement de la promotion des orientations, le groupe a également évoqué le SNU. Des modules sont mis en place dans le cadre du SNU, il est nécessaire de les maintenir, voire de les amplifier. Il serait positif que des ateliers permanents portent sur le Service Civique et qu'ils soient présents tout au long du Service National Universel pour présenter le Service Civique et d'autres engagements. Il serait également souhaitable de pouvoir parler des droits et des avantages des jeunes, comme ce qui concerne les transports, les « cartes avantages », etc. Ces éléments sont des avantages à mettre immédiatement en place, comme Parcoursup.

Concernant les actions à mettre en œuvre à plus long terme, la valorisation auprès des entreprises, des responsables et des directeurs des ressources humaines a été abordée. Il existe déjà un travail qui a été engagé sur le Club des entreprises pour les grands groupes nationaux. Il serait souhaitable de redéployer ce travail au niveau local. Sur la question des responsables et des Directeurs des ressources humaines, il faudrait systématiser l'information

sur le Service Civique dans les cursus qui sont identifiés sur les ressources humaines, afin que leurs membres puissent avoir connaissance de ce dispositif et le valoriser, notamment dans le recrutement. Cette opportunité ne doit pas apparaître comme incongrue au sein des curriculum vitae des jeunes. Dans cette idée, il a été évoqué la nécessité de continuer à diffuser des témoignages sur des jeunes qui ont effectué un Service Civique et pour qui cela représentait un vrai levier pour obtenir par la suite un emploi, et également des RH qui ont recruté des jeunes ayant fait des Services Civiques.

Il y a un évident besoin de bénéficier d'une étude sur l'impact social du dispositif Service Civique auprès des jeunes, des structures, des publics et de la population en général, en intégrant les grands programmes. Grâce à celle-ci, la communauté du Service Civique disposerait de davantage d'arguments sur l'importance de ce dispositif.

De nombreuses idées ont émergé concernant les 10 ans, comme les minutes du Service Civique qui ne coûteraient pas cher : par exemple, un passage rapide à la télévision aux grandes heures d'audience et un parrain ou une marraine célèbre qui pourrait parrainer les 10 ans du Service Civique.

La Présidente remercie Mme JEANNIN et donne la parole au dernier groupe.

Mme BAKKOUCH précise avoir travaillé avec le groupe portant sur la promotion de toutes les démarches d'amélioration de la performance et de l'évaluation dans l'impact du Service Civique. Un brainstorming a été effectué où de nombreux sujets ont été abordés, dont la difficulté de cadrer l'évaluation, de la déterminer avec son cadre, ce qu'il était nécessaire de mesurer, et concernant la performance si cela était sous la forme du qualitatif ou quantitatif et pour quelles raisons. Il est nécessaire de savoir si cela se destine à améliorer la situation, si c'est afin de vérifier que les structures ou l'Agence effectuent correctement leur travail. Ce premier temps était très large et très intéressant, et il en ressort que de nombreux aspects peuvent être travaillés. Comme pour les autres groupes, des recommandations sont ressorties, notamment des recommandations rapides et simples et des recommandations plus longues sur lesquelles il serait nécessaire de se concentrer.

Les recommandations rapides et simples concernent le fait de clarifier et acter le rôle du Comité stratégique dans cette étude, afin de noter que le CS peut être impliqué sur ces démarches d'évaluation. Un autre aspect a également été cité plusieurs fois. La question de savoir où trouver les chiffres et toutes les questions d'impact ont été posées, et notamment comment mieux exploiter les données du site. Ce sujet peut être travaillé. Ces données sont présentes, il est souhaitable de savoir s'il est possible de mieux les exploiter. Cela portait sur la question de l'impact. Le groupe a également beaucoup parlé du site sur la question de l'attractivité des missions. Les différentes thématiques ont été abordées. Les nombreuses thématiques internationales attirent beaucoup, mais finalement seuls certains profils s'y orientent, ou d'autres thématiques attirent beaucoup, mais il existe très peu de missions. Une personne a évoqué par exemple l'environnement en Île-de-France. Sur le plus long terme, parmi les thématiques abordées, les questions de sécuriser le parcours, d'assurer les plaintes et les réclamations ont été évoquées. Ce sujet est même allé plus loin avec la question de sécuriser le parcours avant, pendant et après. L'« après » a longuement été abordé et a donné lieu à une discussion sur le rôle des tuteurs et des tutrices. Il s'agissait ainsi de sécuriser le parcours et de ne pas seulement penser le parcours du Service Civique comme étant le premier jour où la personne signe sa convention et celui où elle part, mais vraiment d'envisager l'avant et l'après. Il est souhaitable de réfléchir en termes de triple parcours. La dernière recommandation à plus long terme faisait constater que les groupes de travail et le Comité stratégique étaient positifs, mais que d'autres lieux étaient nécessaires pour permettre aux différents acteurs de s'impliquer sur la définition des critères et des indicateurs. En effet, cet aspect prend beaucoup de temps. Ces éléments ont besoin d'être mûris et ne peuvent être matures en quelques minutes. Plusieurs propositions ont émergé du groupe pour observer s'il n'existait pas différents lieux ou espaces pour travailler sur ces questions, soit avec des réunions techniques, des séminaires, etc., tant au niveau local que régional et national. Cette démarche permettrait d'obtenir les meilleurs indicateurs et que les acteurs soient vraiment intégrés dans la dynamique de pilotage.

Sur la dynamique d'évaluation, un équilibre est nécessaire avec les acteurs et les actrices qui accueillent des volontaires et qui ne peuvent peut-être pas prendre suffisamment de recul sur ces questions d'évaluation et de performance. En revanche, les référents qui sont censés prendre en route les éléments ne peuvent pas mettre en place seuls les indicateurs. Ainsi, un lien important doit être présent entre les deux.

La Présidente remercie Mme BAKKOUCH et félicite les membres présents pour leurs recherches. Elle demande si des aspects très importants manquent à ce qui a été indiqué précédemment.

Une intervenante souhaite savoir s'il sera possible de réagir sur ces constats.

La Présidente la remercie. En effet, au sein de son groupe de travail, il a été rappelé que ce Comité stratégique n'était pas le Comité stratégique de l'Agence du Service Civique, mais le Comité stratégique du Service Civique. Il existe vraiment une coresponsabilité. La construction est souvent évoquée, mais la coresponsabilité est importante également sur l'atteinte des objectifs. Chacun, dans son rôle, prend sa part. Il est important de le rappeler durant ce Comité stratégique. Par exemple, dans les groupes, il aurait été possible sur chaque action de désigner une personne ressource, sans écrire systématiquement l'Agence. La Présidente assure qu'elle reviendra vers les présents sur ce sujet. La Présidente donne la parole à Mme AMAR.

Mme AMAR évoque les dossiers de candidatures. Il avait été demandé une question au sujet de la participation. Cette question fait très bien le lien, puisque ce n'est pas le Comité de l'Agence, mais le Comité des opérateurs du Service Civique. Mme AMAR souhaite savoir si des groupes de travail auront lieu.

La Présidente répond que parmi les propositions du groupe travaillant sur le fonctionnement du Comité stratégique, l'idée de maintenir certains groupes de travail avec des experts qui viendraient y participer était présente. Cette démarche permettrait d'ouvrir la réflexion. La Présidente avait indiqué précédemment que les groupes de travail seraient maintenus, mais dans une proportion raisonnable. En effet, il est compliqué de tout animer. Peu de groupes efficaces sont préférables à pléthore de groupes qui n'aboutissent à rien. Bien sûr, cela sera maintenu.

M. Nicolas HUET (Ligue de l'enseignement) remarque qu'il manque dans les éléments ressortis une réflexion sur le parcours d'engagement du jeune. Le Service Civique est effectivement un temps important. L'« après » est souvent évoqué, mais l'« avant » est aussi important. Il serait souhaitable de travailler sur cette notion de parcours et de cohérence de parcours.

La Présidente le confirme. Dans les questionnaires de satisfaction, il est demandé aux jeunes comment ils sont arrivés dans leurs missions. Ce point est effectivement très important.

Mme BUSSON estime qu'à l'avenir il devra exister quelque chose qui dépasse le strict engagement du Service Civique et que ce qui peut être partagé peut aussi être en lien avec d'autres formes d'engagement. Cela devrait probablement être sous la présidence de Mme ANGRAND et avoir une autre dimension, pour quitter la stricte compréhension exclusive de l'engagement de Service Civique. Mme BUSSON est intervenue régulièrement dans les premiers Comités stratégiques, car elle les avait abandonnés au cours de ces dernières années, afin de nommer le volontariat de Service Civique ou associatif dans son évolution et le lien avec le Service Volontaire Européen ou le Corps Européen de Solidarité. Elle a régulièrement regretté qu'il lui soit globalement répondu que cet aspect ne correspondait pas au sujet. Désormais, cela ne peut être que le sujet et le Service National Universel s'ajoute à ces éléments. Dans ce contexte, il existe un enjeu pour le futur Comité stratégique et une dynamique autour de cet aspect, afin de voir une perspective plus globale que le strict dispositif d'engagement et Service Civique.

La Présidente évoque dans ce cadre la question de l'engagement des jeunes et du parcours d'engagement.

Mme BUSSON s'interroge sur ce qu'est le Service Civique, si cette instance est celle de l'engagement du Service Civique, et celle du Service Civique dans une compréhension plus large qui englobe aussi d'autres éléments. Dans ce contexte, le SNU arrive. Il n'a pas beaucoup été évoqué, mais il n'existe pas non plus de lieu pour en parler. Ce n'est pas simple, mais cette question représente un nouvel enjeu pour le Comité stratégique de demain.

M. El KHADIRI réagit à ce qui a été indiqué dans un groupe. Dans le cadre de l'obligation pour les jeunes d'être en activité et que le Service Civique soit reconnu comme une expérience qui y participe, beaucoup se sont réjouis. Cependant, en parallèle, il serait nécessaire d'initier un travail pour identifier les obstacles. En effet, il existe un sujet sur la mobilisation des mineurs dans les organismes d'accueil. Il apparaît que c'est compliqué, que cela pose beaucoup de questions. Cette opportunité a été ouverte, mais il n'est pas souhaitable qu'elle occasionne un effet contre-productif. En effet, des jeunes qui sont déjà en difficulté sont projetés dans ce cadre pour bénéficier d'une expérience plus pratique et réussie, et ils ne trouvent pas d'espace dans lequel effectuer cette mission. Cette situation serait vraiment catastrophique en termes de message sociétal. Ainsi, sur ce sujet des mineurs, il serait certainement souhaitable de discuter collectivement des obstacles et des leviers qu'il serait possible de trouver pour développer un vivier de missions et la manière de procéder pour avoir une réponse à cette demande indispensable.

La Présidente remercie M. El KHADIRI pour son intervention.

Mme TRELLU-KANE indique que dans la lignée de la position du groupe de Mme AMAR, il serait souhaitable de partir des expériences pour les Services Civiques des 16-18 ans et de faire une réunion assez rapidement pour partager les expériences de ces jeunes. Inès est présente, elle a effectué son Service Civique à 17 ans. Si elle avait su qu'elle en avait la possibilité, elle l'aurait fait à 16 ans. Mme TRELLU-KANE suppose qu'elle fait partie du groupe concerné. Dans le court terme, cette démarche permettrait aux acteurs d'être armés des expériences des jeunes et des organisations.

La Présidente en prend note. Elle a rencontré la Députée Sylvie CHARRIÈRE qui a reçu une mission sur le thème de l'obligation des 16-18 ans. Au cours de cette discussion, un certain nombre de sujets ont été balayés. La Présidente a remarqué l'intérêt de la Députée sur ces points. Il serait possible d'organiser une réunion spécifique sur ce sujet.

M. SAPIN revient sur le groupe qui a travaillé sur la question de la qualité, et insiste sur le fait que ce sujet doit être travaillé constamment. Il rappelle qu'au niveau associatif, l'expérience du Comité du Service Civique associatif a eu cours, ainsi que la production de brochures très intéressantes avec des financements publics. Il s'agit d'un bien commun et il revient aux acteurs de se l'approprier et de le faire progresser. Il existait en outre un référentiel avec plus de 120 questions permettant de passer au peigne fin la réalité de la mise en œuvre du Service Civique. Il a servi à réaliser des évaluations très approfondies sur certains organismes qui étaient fondateurs du CSCA. Ces outils montrent d'un côté que cette question de la qualité ne doit pas être prise à la légère. Il est donc nécessaire de fournir un travail important. Ce référentiel mérite d'être retravaillé, et peut-être approfondi. Par exemple, la partie sur les Formations Civiques et Citoyennes est quasiment vide. Avec toute l'expérience acquise depuis des années, il serait possible de développer de nombreux éléments sur ce sujet. M. SAPIN suggère que dans les années à venir ces aspects soient repris très sérieusement, y compris dans une approche de comparaison internationale. En effet, d'autres pays sont confrontés à la question de la qualité du volontariat. Cet enjeu est national et international. Comme M. SAPIN évoque l'international, il en profite pour promouvoir un livre venant de paraître. Il reprend un ensemble d'études prospectives sur le volontariat international. Il est indispensable que les associations et les pouvoirs publics travaillent également très fortement sur ce sujet. Concernant l'importance de la qualité, il est nécessaire de toujours se situer dans une démarche paritaire. Il faut avancer sur ces sujets en avançant ensemble, c'est-à-dire pouvoirs publics et associations. De cette manière, il est vraiment possible de faire œuvre de pédagogie et de bien intégrer les logiques de chacun. En effet, l'approche n'est pas la même si les acteurs

viennent de l'État ou s'ils viennent des associations. Travailler ensemble est vraiment indispensable.

La Présidente remercie M. SAPIN. Elle souhaite indiquer les éléments qui lui manquent, même si elle a été très intéressée par tous ceux qui ont été présentés et qui sont très stimulants. Il est nécessaire d'évoquer de manière spécifique l'international. La Présidente salue France Volontaires, membre du GIP de l'Agence. Le Service Civique international doit être un Service Civique normal. Il doit remplir toutes les exigences du Service Civique – même s'il existe des spécificités. La Présidente espère qu'il sera possible d'aller davantage dans une logique de programme pour l'international, plutôt que dans une logique de réponse à la demande. Autre point qu'elle souhaite apporter : le partage d'informations sur les relations entre agréments locaux et agréments nationaux. En effet, dans ce cadre, il existe une très grande attente de part et d'autre.

L'Agence s'attellera maintenant à organiser et à prioriser. La consigne était vraiment de se situer sur un plan d'action, dans un cadre plutôt opérationnel. Ainsi, sera peut-être mis de côté ce qui concerne les orientations générales. Qui plus est, certaines des orientations évoquées se retrouvent dans les orientations-cadres. Dans tous les cas, les bonnes idées seront conservées pour le prochain plan d'orientations 2021-2023. Il s'agira de prioriser, d'organiser et de rester sur une logique d'action. Les éléments seront formalisés sous forme de mesure. Ils doivent être formalisés pour être représentés dans une configuration peut-être un peu différente au Comité stratégique du 4 décembre, afin de pouvoir être validés ensemble, et que l'Agence puisse les présenter au Conseil d'administration du 11 décembre.

La Présidente remercie les présents pour les échanges très dynamiques, sympathiques et inspirants.

La séance est levée à 17 heures 10.